

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 18 juin 2019



Réforme de l'assurance chômage : pourquoi seulement sept secteurs concernés par le bonus-malus ?

Le gouvernement a pris ses responsabilités et a présenté sa réforme de l'assurance – chômage.

L'UMIH salue les objectifs affichés par la réforme qui doit faire évoluer le marché du travail, encourager le retour à l'emploi à travers un accompagnement des demandeurs d'emplois adapté aux territoires, baisser la précarité des salariés et faire des économies dans le budget de l'Etat.

Même si le dispositif du bonus-malus ne s'appliquera pas aux entreprises de moins de 11 salariés dans le secteur CHR, l'UMIH regrette que cette réforme fasse supporter sur seulement sept secteurs le poids de la dette de l'assurance chômage en instaurant le bonus-malus. Cette mesure apparaît comme discriminatoire. Le recours au contrat court est inhérent au pic d'activité dans l'hôtellerie-restauration.

L'UMIH, premier syndicat représentatif de la branche CHR, souhaite que cette réforme réponde au besoin du recrutement du secteur, entre 80 000 et 100 000 emplois non pourvus.

L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) est l'organisation professionnelle N°1 du secteur de l'hôtellerie-restauration. Depuis 70 ans, la confédération représente, défend et promeut les professionnels indépendants cafetiers, restaurateurs, hôteliers, ainsi que les acteurs du monde de la nuit. Avec ses syndicats associés (GNC (Groupement national des chaînes), UMIH Prestige, SNRPO (Syndicat national de la restauration publique organisée), SNEG & Co (Syndicat National des entreprises gais), SNRTC (Syndicat national de la restauration thématique et commerciale) et CSLMF (Chambre Syndicale des Lieux Musicaux et Festifs nocturnes), l'UMIH représente 77% des entreprises adhérentes à une organisation professionnelle. L'UMIH est présente et active sur tout le territoire avec plus de 2 000 élus et 400 collaborateurs répartis en plus de 100 fédérations départementales (outre-mer inclus).

Contacts presse :

Ophélie ROTA – Directrice de la communication et des relations institutionnelles - 06 82 82 95 82 – ophelie.ropa@umih.fr

Charlotte Le MONIET - Responsable communication, développement - 07 87 02 69 66 - charlotte.lemoniet@umih.fr